

en envoyant les ordres les plus précis de n'en plus différer la restitution, & pour motif principal de donner à Leurs Hautes Puissances une nouvelle marque de son amitié & de l'intérêt qu'elle prendra toujours à leur satisfaction & à la prospérité de leur Commerce. J'ai l'honneur d'être &c.
A Versailles le 23. Avril 1758. Signé L'ABBE
COMTE DE BERNIS.

On envisage sur-tout à *Amsterdam*, dans l'expédition envoyée de *Versailles* à *Wezel*, depuis cette Lettre écrite de faire la restitution de l'argent dont il est question, non-seulement une preuve d'amitié bien réelle de la part de la Cour de France envers la République; mais on y reconnoit aussi la continuation des égards qu'elle veut bien marquer pour la Ville d'*Amsterdam*, dont le Commerce est étroitement lié avec celui de la France, & rend leurs intérêts mutuels dépendans les uns des autres à la faveur de la neutralité dont jouissent les Provinces de l'Union. Sa Maj. Très Chrétienne ne pouvoit en même-tems faire parvenir la connoissance de ses intentions à *Wezel*, par une voye plus propre à en procurer la plus prompte exécution, que par le ministère de l'Abbé de Bernis, dont les sentimens pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux Etats sont si connus en Hollande.

On n'a de remarquable à marquer d'ailleurs de ce Pays si ce n'est que par un article de la Résolution, où les Etats d'*Over-Iffel* & de *Gueldres* consentent à la Pétition générale, ils insistent sur une augmentation de treize mille hommes de troupes de l'Etat; mais il ne paroît pas que cette affaire aura des suites à l'assemblée des Etats-Généraux.